



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 mars 2021
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 55 de la résolution [2556 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 2 décembre 2020 au 18 mars 2021. Il rend compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) depuis le rapport du Secrétaire général du 30 novembre 2020 ([S/2020/1150](#)). Il donne un aperçu de l'évolution de la situation politique, notamment des avancées faites sur le plan du renforcement des institutions de l'État et de la mise en œuvre des principales réformes de gouvernance et de sécurité. Il présente la démarche globale poursuivie par la Mission concernant la protection des civils et les mesures prises pour adapter ses priorités, son dispositif et sa présence, conformément à la stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO ([S/2020/1041](#)) et à l'initiative Action pour le maintien de la paix.

II. Évolution de la situation politique

2. L'activité politique a été dominée par la décision du Président, Félix Tshisekedi, de mettre un terme à la coalition au pouvoir, Cap pour le changement (CACH)-Front commun pour le Congo (FCC), et d'établir une nouvelle coalition dénommée Union sacrée de la Nation (USN).

3. Dans son allocution à la nation du 6 décembre et dans son discours annuel au Parlement sur l'état de la nation, prononcé le 14 décembre, le Président Tshisekedi a décrit le résultat des consultations tenues avec les forces vives et politiques du 2 au 25 novembre et annoncé, conformément à l'article 78 de la Constitution, la désignation d'un « informateur ». Le 1^{er} janvier, il a nommé le sénateur Modeste Bahati Lukwebo comme informateur et l'a chargé de dégager une nouvelle majorité parlementaire, en vue de la formation d'un nouveau gouvernement.

4. Le 5 décembre, les tensions au sein de la coalition au pouvoir se sont accentuées lorsqu'un groupe de députés a déposé des pétitions réclamant la destitution de la Présidente de l'Assemblée nationale, Jeanine Mabunda, et de son bureau. Le



7 décembre, plusieurs députés ont perturbé une séance plénière, convoquée par M^{me} Mabunda, tandis que la Police nationale congolaise dispersait les partisans du CACH et du FCC qui s'affrontaient près du bâtiment de l'Assemblée. Le 10 décembre, 281 des 483 députés présents ont voté pour la destitution de M^{me} Mabunda et des autres membres du bureau. Un bureau provisoire, dirigé par le doyen des députés de l'Assemblée, Christophe Mbosso N'Kodia Pwanga (Alliance des bâtisseurs pour un Congo émergent), a été établi par la suite.

5. La fin de la coalition CACH-FCC par le Président Tshisekedi a été appuyée par 24 des 26 gouverneurs de province, qui ont assisté à la septième conférence des gouverneurs, tenue les 28 and 29 décembre à Kinshasa, durant laquelle ils se sont déclarés résolus à mettre en œuvre la stratégie et les priorités du Président, dans le cadre de l'USN. Le 3 janvier, les présidents des partis et groupes politiques appartenant à la plateforme du FCC ont condamné la désignation d'un informateur, faisant valoir que la majorité du FCC issue des élections de 2018 était encore en place.

6. Le 5 janvier 2021, une séance extraordinaire de l'Assemblée nationale a été convoquée en vue de l'élection d'un bureau définitif et de l'examen de toute motion contre le Gouvernement. Le 27 janvier, sur les 377 députés présents, 367 ont voté en faveur d'une motion de défiance à l'égard du Premier Ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, qui a présenté le 29 janvier sa démission et celle de son gouvernement. Le même jour, l'informateur a présenté son rapport au Président Tshisekedi, énonçant l'accord conclu avec 391 députés, dont les deux tiers de tous les membres du FCC, en vue de la formation d'une nouvelle majorité sous la bannière de l'USN. Le 3 février, M. Pwanga a été élu Président du bureau définitif et Président de l'Assemblée. Jean-Marc Kabund-a-Kabund (Union pour la démocratie et le progrès social) a retrouvé sa position de Premier-Vice-Président, dont il avait été déchu le 25 mai 2020. Le poste de rapporteur adjoint a été réservé à l'opposition FCC.

7. Le 5 février, à la suite des pétitions déposées par plusieurs sénateurs, le Président du Sénat, Alexis Thambwe Mwamba, et les membres de son bureau ont présenté leur démission. Un bureau provisoire dirigé par le sénateur Léon Mamboleo (Union pour la nation congolaise) a été établi, en attendant l'élection du bureau définitif. Le 2 mars, M. Lukwebo (Alliance des forces démocratiques du Congo et alliés/USN) a été élu Président du Sénat et la majorité des postes au bureau ont été réservés à des représentants de la nouvelle coalition. Le 5 mars, le nouveau Bureau a pris ses fonctions, tandis que le Premier Vice-Président, Samy Badibanga, qui avait conservé son poste durant la pétition déposée contre l'ancien bureau, présentait sa démission.

8. Le 14 février, le Président Tshisekedi a signé un décret portant nomination de Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge (Avenir du Congo) comme Premier Ministre. Du 22 février au 1^{er} mars, le Premier Ministre a consulté 56 délégations de regroupements politiques, d'organisations socioprofessionnelles et de la société civile, sur la formation d'un nouveau gouvernement devant être inauguré durant la session ordinaire de l'Assemblée nationale, qui s'est ouverte le 15 mars. Les femmes devraient être représentées à 30 % dans le prochain Gouvernement, comme l'a annoncé le Président Tshisekedi lors d'une réunion avec le groupe consultatif Femmes d'exception, durant la Journée internationale des femmes.

9. Le 25 février, la Conférence épiscopale nationale du Congo a publié un communiqué de presse dans lequel elle a demandé la formation d'un Gouvernement efficace, l'adoption de lois visant à améliorer les conditions de vie de la population, l'impartialité de la justice et la réforme du système électoral.

10. Les 6 et 7 février, à la trente-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, le Président Tshisekedi a été élu Président de

l'Union africaine pour un mandat d'un an. Les priorités de sa présidence comprennent : la paix et la sécurité ; la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; les projets d'intégration et les changements climatiques ; Arts, culture et patrimoine africains, thème retenu par l'Union africaine pour 2021 ; la lutte contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et d'autres maladies ; ainsi que l'investissement dans le capital humain et l'encouragement à la participation des femmes et des jeunes.

11. Les 13 et 14 février, les chefs des forces de sécurité de la République démocratique du Congo et du Rwanda se sont entretenus à Kigali du resserrement de la coopération bilatérale, pour déjouer les menaces conjointes pesant sur la région, notamment l'activité des groupes armés. Ils ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils ont énoncé des recommandations et un plan d'action et décrit la réunion comme une manifestation de l'attachement des Présidents des deux pays au rétablissement de la paix dans la partie orientale de la République démocratique du Congo et dans la région. Le 18 février, le Président Tshisekedi a reçu une délégation des Forces de défense populaires de l'Ouganda à Kinshasa pour examiner la coopération bilatérale sur les questions de sécurité.

12. La situation socioéconomique dans le pays est demeurée précaire, en partie du fait de l'impact de la pandémie de COVID-19. Le projet de loi de finances pour 2021, adopté le 3 décembre 2020, se chiffre à 7,1 milliards de dollars, soit une baisse de 21,2 % par rapport à 2020. Sur le plan de la lutte contre la corruption, l'Inspection générale des finances a ouvert une enquête à la suite de soupçons de fraude et de détournement de fonds publics dans le secteur de l'éducation. Le 1^{er} février, la Banque mondiale a annoncé la suspension d'un financement de 100 millions de dollars en faveur de la gratuité de l'enseignement primaire.

III. État de la sécurité

A. Province de l'Ituri

13. En Ituri, l'état de la sécurité s'est dégradé du fait d'attaques constantes, perpétrées contre les civils et les forces de sécurité et de défense de l'État, par la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et le Front patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) aux abords de la ville de Bunia. Le 7 janvier, une attaque de représailles lancée dans le quartier de Lengabo par le Front contre une perquisition menée par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) a fait au moins un mort parmi les civils.

14. Les tensions intercommunautaires entre les ethnies Bira et Hima ont continué de s'accroître à la suite des attaques lancées par le Front patriotique et intégrationniste du Congo contre les civils. Du 2 décembre 2020 au 2 février 2021, plus de 55 atteintes à la sécurité ont été attribuées au Front et fait au moins 37 morts parmi les civils, dont 4 femmes. Le Front a continué également de piller et d'incendier des habitations, d'enlever des civils et de recruter des membres, ce qui a entraîné une intensification des attaques de représailles commises en territoires d'Irumu et de Djugu par le groupe armé Zaïre, composé principalement de jeunes Hima.

15. En territoire d'Irumu, la Force de résistance patriotique de l'Ituri a commis des exactions, tandis que l'application de l'accord de paix signé entre le Gouvernement et la Force piétinait. Des combattants suspectés d'appartenir aux Forces démocratiques alliées (ADF) ont mené 15 attaques dans la partie sud d'Irumu, visant des civils et des soldats des FARDC. Le 13 janvier, une nouvelle attaque attribuée aux ADF a fait 16 morts, dont 6 femmes et 8 enfants, membres de l'ethnie Mbuti, dans le village d'Avombi.

16. En territoire de Djugu, des factions de la CODECO ont attaqué des positions des FARDC et commis des exactions contre les civils. Les accrochages liés au contrôle de plusieurs sites d'exploitation d'or, dans des secteurs du nord et de l'ouest de Djugu, se sont poursuivis.

B. Province du Nord-Kivu

17. Dans le Grand Nord, l'état de la sécurité a continué de se dégrader lors d'attaques perpétrées contre des civils et des positions des FARDC. Depuis décembre, les ADF ont mené 44 attaques en territoire de Beni qui ont fait 178 morts parmi les civils, dont 48 femmes et 2 garçons. En décembre, les ADF ont concentré leurs attaques sur le secteur de Rwenzori qui jouxte l'Ouganda, tout en restant dispersés sur quatre secteurs en territoire de Beni. Le 28 décembre, les ADF ont occupé Loselose, tué 7 civils et 12 soldats des FARDC, incendié des habitations et enlevé des civils. Les FARDC ont repris Loselose le 1^{er} janvier avec l'aide de la MONUSCO. Les ADF ont également attaqué Lulo le 3 janvier et Kyvikere le 4 janvier et auraient tué 16 et 23 civils, respectivement, dont 9 femmes.

18. La dégradation de l'état de la sécurité et les propos incendiaires tenus par des personnalités influentes locales ont miné encore plus la confiance dans les forces de sécurité et de défense congolaises. Par conséquent, une augmentation du recours à la justice populaire contre des individus suspectés d'appartenir aux ADF a été observée depuis décembre, ce qui a entraîné le décès de neuf soldats des FARDC au cours de sept faits distincts. Le 26 décembre, la population locale de Bulongo a tué deux soldats des FARDC et l'épouse de l'un d'entre eux, après les avoir confondus avec des éléments des ADF. Le 8 janvier, à Lume, la population locale a attaqué le convoi d'un commandant de bataillon des FARDC et mis le feu à son véhicule. Le 16 janvier, des habitants de Lume ont également tué un officier des FARDC et un ancien membre du groupe Maï-Maï, l'Union des patriotes pour la libération du Congo, au cours d'une campagne de démobilisation dans la région.

19. Dans le Petit Nord, l'état de la sécurité s'est dégradé dans la plupart des territoires, de Masisi et de Rutshuru en particulier, à la suite de la recrudescence des activités des groupes armés. Au début de janvier, des accrochages sporadiques entre les Maï-Maï forces patriotiques populaires armée du peuple (FPP-AP) et la faction Guidon du Nduma défense du Congo-Rénové (NDC-R) ont entraîné le déplacement de quelque 3 000 personnes en territoire de Lubero. Les accrochages opposant la faction Bwira du NDC-R et une coalition de groupes armés dont les Nyatura, l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) et les Forces démocratiques de libération du Rwanda se sont intensifiés, tandis que la faction Bwira de NDC-R cherchait à reprendre le territoire perdu en territoire de Masisi. Au moins neuf civils (cinq hommes, trois femmes et un garçon) ont été tués et trois autres blessés. Le 2 février, la faction Bwira du NDC-R aurait également lancé des attaques à Matenge contre la Coalition des mouvements pour le changement/Nyatura. Le 10 janvier, des éléments qui appartiendraient aux Maï-Maï Jackson ont tué, lors d'une embuscade, six gardes forestiers de l'Institut congolais pour la conservation de la nature à Nyamitwiwi. Les FARDC ont intensifié leurs opérations contre des groupes armés en territoires de Rutshuru et de Masisi, faisant au moins 14 morts parmi les civils, dont 2 enfants, et entraînant des déplacements de population. Le 1^{er} février, un soldat des FARDC aurait été tué et 250 ménages déplacés du village de Showa au centre de Masisi, lors d'une opération des FARDC contre l'APCLS. Le 23 janvier, des heurts ont éclaté entre des soldats des FARDC et des Maï-Maï FPP-AP à la barrière de Buleusa, dans la partie nord du territoire de Walikale, ce qui a entraîné la mort de deux garçons civils, de trois soldats des FARDC et de deux membres de groupes armés.

20. L'état de la sécurité s'est amélioré dans les secteurs entourant Pinga, où deux factions du NDC-R s'étaient affrontées à la suite du mouvement de la faction Guidon vers le nord du territoire de Walikale. Globalement, les atteintes à la sécurité ont baissé de 67 % sur le territoire, malgré le signalement de 19 attaques contre des civils, qui ont entraîné la mort de 10 civils (5 hommes, 3 femmes et 2 garçons). À la fin du mois de janvier, les FARDC ont toutefois lancé une opération contre la faction Guidon du NDC-R près d'Irumbu, tuant 25 de ses membres. Celle-ci, tout comme la faction Maï-Maï Simba Mando, a contre-attaqué des positions des FARDC près de Mundjuli et d'Irameso en territoire de Walikale.

C. Provinces du Sud-Kivu et du Maniema

21. Au Sud-Kivu et au Maniema, l'état de la sécurité s'est amélioré, du fait d'une réduction du nombre de violations des droits humains et des attaques contre les civils. Des accrochages intercommunautaires entre des groupes armés ont cependant suscité une montée de la violence en territoires de Fizi, de Shabunda (Sud-Kivu) et de Kabambare (Maniema). Le 1^{er} janvier, plus de 50 civils, dont 6 femmes, ont été tués à Bijombo et plus de 500 ménages ont été déplacés. Entre-temps, les violences sexuelles se sont intensifiées dans le nord de Shabunda à la suite d'affrontements le 24 décembre entre des factions des Maï-Maï Mutomboki, au cours desquels deux chefs, Mabala et Walike, ont été tués.

22. Durant la période considérée, des groupes de milices locales twa ont attaqué sept villages et d'autres communes à Bahaya dans le sud-est du territoire de Kabambare (Maniema). D'après des réseaux locaux de la société civile et des réseaux d'alerte rapide, au moins 52 personnes ont été tuées et plus de 70 cas de violence sexuelle enregistrés.

D. Province du Tanganyika

23. Malgré une amélioration des conditions de sécurité, 19 atteintes à la sécurité, attribuées principalement aux Maï-Maï Kabeke et aux Maï-Maï Apa Na Pale opérant le long de l'axe Kalemie-Bendera, ont été consignées en territoires de Kalemie et de Nyunzu du 1^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021. Le 13 décembre, les Maï-Maï Apa Na Pale ont tendu une embuscade à un convoi des FARDC entre les villages de Mukumba et Mutabi, tuant deux soldats et un civil. Le 22 décembre, des Maï-Maï Kabeke ont à leur tour tendu un guet-apens à six civils, dont trois femmes qui auraient été violées. La précarité des conditions de sécurité dans la partie nord du territoire de Nyunzu a continué d'entraver l'accès humanitaire.

E. Provinces du Kasai et du Kasai-Central

24. La situation est restée précaire au Kasai et au Kasai-Central, 28 atteintes à la sécurité ayant été dénombrées, donc quatre de violences sexuelles contre des femmes. Le 16 janvier, un groupe armé de la population twa a attaqué les forces de sécurité et de défense à Batwa Kadimba, en territoire de Mweka (Kasai), ce qui a entraîné la mort de cinq policiers et de cinq civils. Le 17 janvier, les forces de sécurité et de défense ont arrêté et transféré à Kananga deux éléments du groupe, dont le chef, Katende Tshiombo, et un détachement des FARDC a été déployé dans la région.

IV. Situation des droits humains

25. En décembre 2020 et en janvier 2021, la MONUSCO a confirmé 1 111 violations des droits humains et atteintes à ces droits, soit une hausse de 2 % par rapport à la précédente période, du fait principalement de l'augmentation des violations par la Police nationale congolaise au Nord-Kivu, durant l'application des mesures visant à enrayer la propagation de COVID-19 : 51 % des violations ont été commises par des groupes armés et 49 % par des agents de l'État. Plus de 90 % des violations ont été perpétrées dans les provinces touchées par le conflit, en particulier l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Au moins 350 exécutions extrajudiciaires et exécutions sommaires ont été signalées, dont 76 femmes et 28 enfants, contre 415 au cours des deux mois précédents. Les violations touchant à l'espace démocratique ont baissé de 58 %, avec une diminution des cas de menaces, d'intimidation et d'arrestations arbitraires pour exercice des libertés fondamentales.

26. En janvier, dans le cadre de la mobilisation en faveur de la protection des civils et des droits humains, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a publié deux rapports, mettant l'accent sur la tendance à la hausse des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, commises en Ituri et au Nord-Kivu par des groupes armés, ainsi que par les membres des forces nationales de sécurité et de défense. Les autorités congolaises ont poursuivi leurs enquêtes internes sur les violations étayées par le Bureau, qui auraient été perpétrées par des agents de l'État.

27. La MONUSCO a épaulé les autorités congolaises sur les plans technique, financier et logistique dans l'action qu'elles mènent pour combattre l'impunité et poursuivre les personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et d'autres violations graves des droits humains. Le 12 janvier, le tribunal militaire de garnison de Bukavu a condamné Takungomo Mukambilwa Le Pouce, un chef adjoint des Maï-Maï Raia Mutomboki Charlequin, à 20 ans de prison pour crimes contre l'humanité : meurtre, viol, torture, esclavage sexuel et disparitions forcées, ainsi qu'au versement de réparations à ses victimes, qui est applicable par la saisie de tous ses biens. La Cour a également ordonné que les victimes puissent réintégrer leurs villages.

28. La MONUSCO a aidé les autorités militaires judiciaires à enquêter sur les allégations de crimes graves commis en 2019 et en 2020 par les FARDC en territoire de Djugu (Ituri). Une affaire concerne notamment le commandant Patrick, également connu sous le nom de Sandoka, qui est accusé du meurtre d'au moins 13 personnes et de la disparition de 9 autres, à Gudji. Un mandat d'arrêt provisoire a été émis contre lui le 6 janvier.

V. Situation humanitaire

29. Le nombre de personnes ayant besoin d'une protection et d'une aide humanitaire a augmenté pour passer de 15,6 millions en 2020 à 19,6 millions en 2021. En 2021, le Plan de réponse humanitaire pour la République démocratique du Congo, doté d'un budget de 1,98 milliard de dollars, vise à satisfaire les besoins de 9,6 millions de personnes parmi les plus vulnérables, dont 49,9 % sont des femmes et des filles, 58,5 % des enfants et 15 % des personnes en situation de handicap. L'augmentation des fonds s'explique par un nouveau regain de violence, tout particulièrement dans les provinces orientales. L'insécurité alimentaire s'est donc accrue, amplifiée par les effets de la pandémie de COVID-19. Quelque 3,4 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été recensés comme souffrant de malnutrition aigüe. L'absence structurelle d'accès à des services sociaux de base est un facteur aggravant majeur qui porte

atteinte à la résilience des personnes, tandis que la pandémie de COVID-19 a exacerbé la situation en perturbant les cycles des cultures et l'accès aux marchés.

30. La République démocratique du Congo a enregistré 5,2 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, le nombre le plus élevé en Afrique et la deuxième plus forte augmentation dans le monde. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le pays héberge également quelque 500 000 réfugiés, une augmentation qui s'explique en partie par l'arrivée de réfugiés de la République centrafricaine qui fuyaient les violences à la suite des élections de décembre 2020. Au 28 mars 2021, 46 575 Centrafricains avaient été immatriculés comme nouveaux demandeurs d'asile. Le secteur humanitaire apporte une aide multisectorielle aux personnes déplacées, aux réfugiés et aux communautés d'accueil congolaises.

31. Le 7 février, le Ministre de la santé a confirmé le décès quatre jours plus tôt d'une femme à Butembo (Nord-Kivu) qui avait contracté la maladie à virus Ebola. Au 14 mars, 11 cas de la maladie à virus Ebola avaient été confirmés, six personnes y avaient succombé et quatre autres y avaient survécu. Le secteur humanitaire a immédiatement épaulé le Gouvernement, tout particulièrement par la mise en place rapide de vaccinations en anneau, faites par des vaccinateurs locaux, formés par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) lors de la dixième flambée d'Ebola. Par l'entremise du Fonds central pour les interventions d'urgence, l'ONU a alloué 4 millions de dollars à l'intervention contre l'Ebola, notamment au renforcement des mécanismes de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Au 14 mars, plus de 1 515 personnes avaient été vaccinées, dont 76 agents de santé de première ligne. Entre-temps, le choléra, le paludisme et la rougeole continuent d'être des fléaux et la peste bubonique a réapparu en Ituri.

32. Au 15 mars, la République démocratique du Congo avait enregistré 27 077 cas de COVID-19 dans 23 des 26 provinces, qui avaient entraîné 717 décès. Le 22 février, le Président Tshisekedi a autorisé la réouverture des écoles qui étaient fermées depuis décembre 2020 en raison de la propagation du virus.

33. L'accès et la sécurité continuent d'être des obstacles majeurs à l'acheminement de l'aide humanitaire. En janvier 2021, 37 atteintes à la sécurité ont touché directement les agents et les fournitures humanitaires dans tout le pays. Le 22 février, durant une mission humanitaire sur le terrain, un convoi du Programme alimentaire mondial (PAM) est tombé dans une embuscade tendue par des éléments armés sur l'axe Goma-Rutshuru (Nord-Kivu), ce qui a entraîné la mort de l'Ambassadeur de l'Italie en République démocratique du Congo, de son agent de protection rapproché et d'un membre du personnel du PAM. L'attaque tragique a illustré la complexité des conditions de sécurité auxquelles font face les travailleurs humanitaires. Le Département de la sûreté et de la sécurité a lancé une mission d'enquête, tandis que les autorités congolaises ont ouvert une enquête pénale et lancé une commission d'enquête le 25 février.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

34. La MONUSCO a continué d'élaborer et d'appliquer des stratégies ciblées et régionales afin de renforcer la protection des civils. Elle a examiné en février l'application de la stratégie pour l'Ituri, qui sert de pilote à l'introduction élargie du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. L'élaboration du plan opérationnel de mise en œuvre de la stratégie pour la province du Sud-Kivu a été complétée en janvier. Les plans opérationnels restants sont en voie d'être parachevés.

B. Interventions sur le terrain

35. La MONUSCO a procédé à 20 déploiements d'unités de combat, mis en place 6 équipes mixtes de protection de la population civile et mené 20 missions d'évaluation conjointe dans les provinces suivantes : Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu, Tanganyika et Kasai et Kasai-Central. Le système du réseau d'alerte locale a reçu en moyenne 330 alertes rapides par mois, contre 310 durant la précédente période, soit une augmentation de 6 %. Les alertes provenaient principalement du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, soit 49 % et 45 % de toutes les alertes, contre 44 % et 47 %, respectivement, durant la précédente période. Les forces nationales de sécurité et de défense et la MONUSCO sont intervenues au cours de 64 % de ces alertes.

36. La gestion des armes légères et de petit calibre a continué de s'améliorer. Par l'entremise du Service de la lutte antimines, la MONUSCO a fourni 15 solutions de stockage des armes, dans les postes de la Police nationale congolaise, et organisé des formations de sensibilisation au stockage et à l'utilisation sécurisées des armes. À Bukavu, par l'intermédiaire du Service, la MONUSCO a organisé une formation de quatre semaines au profit de 25 soldats des FARDC et agents de la Police nationale congolaise, portant sur la gestion des dépôts d'armes et l'entreposage des munitions. De plus, toujours par l'intermédiaire du Service, la MONUSCO a achevé le traçage de 20 armes détenues par l'État à Tanganyika. Ces mesures visent à faire en sorte que les armes et les munitions utilisées par les acteurs nationaux de la défense et de la sécurité ne tombent pas aux mains de groupes armés non étatiques.

37. En Ituri, la MONUSCO a augmenté les patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise et les FARDC pour dissuader les attaques dans la ville de Bunia et alentour. La Mission a également continué de renforcer les réseaux d'alerte rapide pour veiller à une intervention opportune et coordonnée, face aux menaces grandissantes dont les civils font l'objet dans ce secteur. Cela s'est accompagné d'une volonté renforcée de la population de désamorcer les tensions intercommunautaires et de dissuader les groupes armés. La MONUSCO a également étendu son réseau d'alerte le long de l'autoroute nationale 27, un principal axe commercial avec l'Ouganda. En territoire de Djugu, des patrouilles ont été menées dans des zones agricoles où des civils et des personnes déplacées avaient été visés par le passé, ce qui a considérablement réduit le nombre d'attaques associées à la saison des récoltes.

38. Dans le Grand Nord (Nord-Kivu), la brigade d'intervention a continué de fournir une sécurité de zone, à l'appui des opérations des FARDC, afin de dissuader les attaques de représailles des ADF contre des civils. À la suite de la dégradation de l'état de la sécurité et du lancement des opérations des FARDC en décembre, la MONUSCO a mis en place des déploiements d'unités de combat dans le secteur de Rwenzori et à la frontière du Nord-Kivu et de l'Ituri. Elle a également tenu une série d'ateliers avec des représentants de la société civile, de la population et des jeunes, dont 10 femmes, à Beni, Lubero et Boikene, afin d'améliorer les échanges d'informations avec les forces de sécurité et de défense congolaises, ainsi qu'avec la Mission. Du 18 au 22 février, la MONUSCO a mené un examen des systèmes d'alerte et d'intervention rapide en territoire de Lubero, visant à renforcer son intervention face aux menaces à la protection dans ce secteur, par la voie de la reconfiguration de la présence civile, militaire et de police et du resserrement de la coordination entre ses bureaux locaux à Goma et Beni.

39. Dans le Petit Nord (Nord-Kivu), la MONUSCO a renforcé son intervention, face aux menaces contre les civils. Elle a maintenu son déploiement d'unités de combat à Lukweti, qui était en place depuis le 20 septembre 2020, et a mené trois missions d'évaluation conjointe au centre de Walikale et à Pinga, tout en facilitant le retour, dans la zone, des autorités locales et de la Police nationale congolaise. Elle a

également organisé trois ateliers à Tongo, Nyamilima et Kitshanga pour renforcer la capacité des acteurs locaux de protection de participer efficacement aux mécanismes d'alerte rapide et de protection, pour étendre les réseaux d'alerte locale. À Pinga, l'atelier organisé par la MONUSCO avec les autorités locales et les chefs communautaires a débouché sur la réactivation d'un comité inclusif de règlement des conflits locaux.

40. Au Sud-Kivu, de la mi-décembre au début de janvier, la MONUSCO a facilité des séances de dialogue intercommunautaire à Uvira, Mikenge et Bijombo. Elle a également mené, en coordination avec les FARDC, des patrouilles de longue distance et des patrouilles aériennes, pour dissuader les affrontements entre les groupes armés locaux. Le 29 janvier, elle a mis en place un déploiement d'unités de combat à Kipupu pour permettre l'ouverture d'enquêtes sur les droits humains. En territoires de Shabunda et de Walungu, elle a pris des mesures de prévention et d'intervention rapides, notamment le déploiement d'unités de combat à Byangama et à Kigulube, afin de dissuader les combats entre des groupes armés et de faciliter le retour des personnes déplacées. Ces mesures ont également permis l'envoi de deux équipes de protection conjointe qui ont fourni, en partenariat avec la Fondation Panzi, une assistance aux personnes qui avaient subi des violences sexuelles. De même, le déploiement d'unités de combat à Kulwa a concouru à la sécurisation de l'accès aux travailleurs humanitaires qui ont aidé des personnes déplacées.

41. À Kananga (Kasaï-Central), la MONUSCO et le gouvernement de la province ont organisé un atelier sur le rôle des autorités locales dans la gouvernance de la sécurité, auquel ont participé 48 représentants, dont 1 femme. Les autorités locales ont par la suite signalé qu'elles avaient amélioré la collaboration entre elles et instauré une meilleure coordination aux fins du règlement des conflits intercommunautaires et de la protection des civils.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Stabilisation et causes profondes des conflits

42. Le 1^{er} décembre, à la suite d'un désaccord entre le Gouvernement et la Force de résistance patriotique de l'Ituri sur les modalités de désarmement et de démobilisation des éléments armés, le Fonds de cohérence pour la stabilisation a suspendu le programme de réintégration d'Irumu, qui avait été mené en partenariat avec l'Organisation internationale pour les migrations. Les travaux sont en cours pour réorienter le programme et porter l'attention sur les activités de lutte contre la violence au sein de la collectivité, en visant les jeunes à risque et d'autres membres vulnérables des communautés touchées.

43. Le 7 décembre, deux projets de 18 mois ont été approuvés dans le cadre de l'Initiative pour la promotion des jeunes et de l'égalité des genres 2020 du Fonds pour la consolidation de la paix. Dirigé par le HCR, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo et l'organisation non gouvernementale Vision du monde International, le premier projet porte sur le renforcement de la justice, la cohésion sociale et la réintégration socioéconomique des jeunes femmes et hommes déplacés, des personnes de retour au pays et des communautés d'accueil au Kasaï et au Kasaï-Central. Le second projet, élaboré par l'organisation non gouvernementale congolaise Fonds pour les Femmes congolaises, encourage la participation des femmes à la consolidation de la paix, au moyen des « huttes de la paix » au Tanganyika.

B. Réforme du secteur de la sécurité et du système judiciaire

44. La MONUSCO a poursuivi sa mission de bons offices, à l'appui de l'appropriation nationale des initiatives liées à la réforme du secteur de la sécurité, et contacté les forces vives du pays pour forger un consensus sur la nécessité d'instaurer une stratégie nationale de réforme dans ce domaine. Des responsables congolais de haut rang ont mis l'accent sur une démarche globale à l'égard d'une telle réforme, dans le cadre du programme de réforme de la gouvernance du Président Tshisekedi. Le 23 et le 26 février, la Mission a organisé des réunions de coordination avec des entités des Nations Unies pour entreprendre une cartographie de l'aide fournie sur le plan de la réforme du secteur de sécurité à l'échelle du système des Nations Unies. Elle s'est également entretenue avec les partenaires internationaux, qui ont insisté sur l'importance de mettre en place un mécanisme de coordination nationale de la réforme du secteur de la sécurité.

45. Le 1^{er} février, en collaboration avec le Collège des hautes études de stratégie et de défense, la MONUSCO a accompagné un programme de formation sur les règles d'engagement concernant les opérations sur le terrain, visant à renforcer les capacités de direction stratégique des officiers de haut rang des FARDC et de la Police nationale congolaise. Le 23 février, des représentants de la MONUSCO se sont entretenus, avec le chef du groupe de formation de l'état-major général des FARDC, d'options en vue d'un appui constant au renforcement des institutions des structures de la défense, au moyen de l'élaboration d'une stratégie de formation annuelle, d'un programme de mentorat et d'une mobilisation en faveur du recrutement et de la promotion de femmes dans tous les rangs de l'armée. Avec l'appui de la MONUSCO, les FARDC ont également entamé la construction de sept bases opérationnelles de compagnie dont deux en Ituri et cinq au Nord-Kivu, afin de renforcer leur état de préparation et leur capacité de mener effectivement des opérations, tout en réglant les questions de sécurité transfrontalières. La première base est actuellement en cours de construction à Kididiwe (Nord-Kivu) et devrait être achevée d'ici au 30 juin.

46. La MONUSCO a aidé le Comité de suivi de la réforme de la Police nationale congolaise à rédiger cinq décrets et ordonnances déterminant l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise ainsi du Fichier criminel des infractions constatées et auteurs présumés. Le 13 décembre 2020 et le 16 janvier 2021, la MONUSCO a assuré la formation aux droits humains et à la protection des civils de 65 hommes et 24 femmes de l'Inspection générale afin de renforcer le principe de responsabilité durant les enquêtes. Elle a continué d'apporter à la Police des fournitures logistiques mensuelles dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, conformément à l'aide constante apportée à la Stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité à Beni, Oicha et Butembo.

47. Pour faire avancer l'application du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, des ateliers de planification ont été organisés au profit d'acteurs et de partenaires aux niveaux national et provincial du secteur de la justice au Kasai-Central, au Nord-Kivu, à Kinshasa et au Tanganyika. Ils ont permis de recenser les priorités et difficultés propres aux provinces, telles que la détention prolongée et la surpopulation carcérale, qu'il faudra régler dans le cadre du Programme afin de renforcer les institutions de justice congolaises, notamment dans le cadre de la transition de la Mission.

48. La MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement ont fourni un appui technique et logistique au Tribunal de grande instance de Bunia en vue du règlement de la question de la détention prolongée et de la surpopulation

carcérale en territoires de Mahagi et d'Aru, par la voie du traitement de 76 affaires judiciaires qui étaient en souffrance, l'insécurité ayant empêché le Tribunal de traiter certaines d'entre elles depuis plus de deux ans. Les procès de 85 accusés, dont 1 femme, ont commencé le 24 novembre 2020 et se sont achevés le 26 janvier 2021 ; 62 ont été reconnus coupables, dont 38 de violences sexuelles, et 23 ont été acquittés, dont 1 femme. La MONUSCO a également fourni un appui logistique et technique au Tribunal de grande instance, au tribunal militaire de garnison et au Tribunal de paix de Kalemie. Ces procédures ont abouti à la condamnation de 38 accusés, dont 9 soldats des FARDC, à la mise en liberté provisoire de 6 accusés et à l'acquittement de 2 accusés.

49. Compte tenu de la menace persistante d'attaques contre la prison de Kangbaya à Beni (Nord-Kivu), la MONUSCO a fourni un soutien logistique aux autorités militaires et judiciaires en vue du transfert à la prison de Ndolo à Kinshasa, le 11 décembre, de six détenus, considérés comme les plus dangereux parmi les combattants présumés des ADF qui sont actuellement en détention.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

50. Les consultations au Gouvernement, dirigées par le Président, sur un nouveau cadre national de désarmement, de démobilisation et de réintégration ont débouché sur la préparation d'un projet d'ordonnance envisageant la création d'une nouvelle structure qui regrouperait les mandats des organismes gouvernementaux, actuellement chargés du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion communautaire et de la stabilisation. Le projet de proposition n'a toutefois pas encore été signé par le Président. Au niveau des provinces, la MONUSCO porte son attention sur l'exécution de projets visant à réduire les violences intercommunautaires afin d'aider les personnes qui ont subi des violences et les jeunes à risque, en vue d'encourager des progrès sur les plans du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion au niveau local.

51. La MONUSCO a démobilisé 16 ex-combattants congolais de groupes tels que la faction Guidon du NDC-R, les Nyatura et les Maï-Maï Apa Na Pale. Elle a également séparé 63 enfants (62 garçons et 1 fille) des groupes armés et les a transférés à des partenaires de la protection de l'enfance, en vue d'un appui psychosocial et d'une réunification familiale. Elle a également démobilisé 15 combattants rwandais et 3 combattants burundais et 20 de leurs proches (10 hommes et 10 femmes). En tout, 18 ex-combattants, dont 1 femme, et 17 de leurs proches (9 hommes et 8 femmes) ont été rapatriés au Rwanda, dans le respect total des mesures nationales visant à prévenir la COVID-19.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

52. Dans son discours à la nation le 6 décembre, le Président Tshisekedi a insisté sur l'importance de la participation des femmes à la vie publique et à la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et l'impunité. Cela a été favorablement accueilli par les organisations de femmes congolaises. Or, le nouveau bureau définitif de l'Assemblée nationale compte parmi ses sept membres seulement deux femmes : une quettrice et une rapporteuse adjointe, et celui du Sénat trois femmes : une quettrice, une quettrice adjointe et une rapporteuse adjointe.

53. S'appuyant sur un réseau de plus de 350 médiatrices en Ituri, au Kasai, au Kasai-Central, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, la MONUSCO a continué d'encourager la participation véritable d'organisations de femmes et de dirigeantes aux processus de paix et aux initiatives de règlement des conflits. Elle a travaillé avec des organisations

de femmes pour continuer de cartographier les lieux d'insécurité au Sud-Kivu et en Ituri, où les femmes et les filles se trouvent exposées. La cartographie a été communiquée aux forces nationales de sécurité et de défense ainsi qu'aux acteurs de la protection, en vue de son intégration aux mécanismes de protection. Un débat de haut niveau a été organisé entre des dirigeantes pour la paix, le Gouverneur du Sud-Kivu et le lauréat du Prix Nobel de la paix 2018, Denis Mukwege, pour veiller à la participation des femmes à la consolidation de la paix au Sud-Kivu. La MONUSCO s'est également mobilisée auprès de quelque 200 officiers des FARDC et de la Police nationale congolaise, de jeunes et de représentants d'organisations de la société civile, dont 140 hommes et 60 femmes, pour promouvoir des notions de masculinité positive en vue d'un changement de comportement dans tout l'Ituri, le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et à Kinshasa.

IX. Protection des enfants et violence sexuelle dans le conflit

54. La MONUSCO a confirmé 217 violations graves contre 215 enfants (35 filles et 180 garçons), soit une augmentation de 13 % par rapport à la précédente période. En tout, 16 enfants (3 filles et 13 garçons) ont été tués ou mutilés ; 20 filles ont été violées ou soumises à d'autres formes de violence sexuelle. Neuf cas de viols ont été attribués à des agents de l'État, soit une baisse de 30 % par rapport à la période précédente. Entre-temps, 162 enfants (12 filles et 150 garçons) ont pris la fuite ou ont été séparés de groupes armés. Les principaux groupes armés dont les enfants ont été séparés ou ont fui étaient les Maï-Maï Mazembe (32 garçons et 2 filles), la CODECO (22 garçons et 2 filles) et les Maï-Maï Biloze, un groupe de l'ethnie bafuliro opérant dans les Hauts-Plateaux du Sud-Kivu (20 garçons et 1 fille). Parmi les enfants utilisés dans les conflits, 46 ont été libérés volontairement par les chefs de groupes armés, qui avaient signé un engagement unilatéral visant à faire cesser et à prévenir le recrutement d'enfants et autres violations graves.

55. Le 2 février, la MONUSCO a facilité la signature, par la faction Bwira des NDC-R, d'une déclaration unilatérale visant à faire cesser et à prévenir le recrutement d'enfants et d'autres violations graves contre les enfants. Les chefs du Mouvement d'action pour le changement, des Maï-Maï Ilunga et des Maï-Maï Apa Na Pale-Makilo ont également signé ces engagements. En tout, 39 groupes armés ont signé de tels engagements depuis juillet 2018, ce qui a entraîné volontairement la libération de 2 167 enfants, dont 308 filles ; 13 de ces groupes n'ont enregistré aucune violation nouvelle des droits des enfants depuis un an.

56. En décembre 2020 et en janvier 2021, au moins 92 adultes, dont 1 homme, ont subi des violences sexuelles liées au conflit, principalement commises par des groupes armés, surtout le NDC-R et des éléments des milices twa. Parmi les violences sexuelles liées au conflit commises par les agents de l'État, 20 % ont été attribuées aux FARDC et 7 % à la Police nationale congolaise. Le Nord-Kivu a enregistré la plus grande partie des cas avérés de violences sexuelles liées au conflit (39 %), suivi du Sud-Kivu et du Tanganyika.

X. Stratégie de retrait

57. À la suite de l'adoption de la stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO et conformément à la résolution [2556 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission a continué de mobiliser les autorités congolaises au sujet de l'établissement d'un groupe de travail conjoint avec le Gouvernement. Le 4 mars, au cours de ses entretiens liminaires avec le Président Tshisekedi et la Ministre sortante des affaires étrangères, Marie Tumba Nzeza, la nouvelle Représentante spéciale du

Secrétaire général pour la République démocratique du Congo a souligné qu'il importait de créer et de mettre en place le groupe de travail pour accompagner l'exécution rapide de la stratégie conjointe et permettre un transfert progressif des tâches et un retrait responsable et durable de la MONUSCO.

58. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont entrepris également de collaborer à des plans détaillés relatifs à l'intensification de la présence et des activités de cette dernière, menées dans le cadre du programme, dans les zones dont la Mission doit se retirer. Des équipes spéciales chargées de la transition intégrée au niveau provincial ont été créées au Kasaï et au Kasaï-Central afin d'élaborer, en étroite consultation avec les autorités provinciales, des cadres de transition conjoints, afin de promouvoir la stabilisation et la consolidation de la paix à l'issue du retrait de la MONUSCO.

59. Dans le cadre de la stratégie de transition au Kasaï et au Kasaï-Central et des quatre résultats collectifs convenus avec le Gouvernement et les organisations non gouvernementales nationales et internationales durant l'atelier national de consultation qui s'était tenu en octobre 2019, la MONUSCO a aidé l'équipe de pays des Nations Unies à élaborer quatre projets de programmes d'activités conjointes, fondés sur des priorités de développement clefs pour les provinces. Guidés par une démarche à trois volets, l'humanitaire, le développement et la paix, les quatre projets de programmes d'activités visent à aborder : a) la sécurité alimentaire, la nutrition, les services de base et le développement de chaînes de valeurs agricoles ; b) la réforme de la justice et l'application du principe de responsabilité et le renforcement des institutions de justice pénale ; c) la réforme de la police et l'application du principe de responsabilité, la sécurité et la protection des civils ; d) la protection des personnes déplacées, des personnes de retour et des communautés d'accueil, dans le respect des normes internationales.

60. La Mission a également collaboré avec le ministère de l'intérieur de la province du Kasaï-Central et les organisations de la société civile, pour cartographier les mécanismes existants de protection des civils dans la province, en vue d'un transfert progressif des responsabilités aux acteurs locaux. La Mission a également tenu un atelier de renforcement des capacités à Tshikapa (Kasaï) avec 40 représentants des forces de sécurité et de défense de l'État, des autorités locales, des organisations de la société civile et des organismes des Nations Unies, dont 18 femmes, afin d'évaluer l'efficacité des mécanismes locaux de protection des civils et de recenser des domaines d'amélioration de la coopération entre les acteurs de la protection.

61. Le 11 janvier, la Banque mondiale a ouvert une nouvelle antenne à Kananga, qui compte commencer à investir dans l'éducation, la santé et les infrastructures sociales, pour revitaliser les économies locales. Un cadre informel de coordination au titre de « l'Unité d'action des Nations Unies » regroupant la MONUSCO, des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et la Banque mondiale a été établi au Kasaï et au Kasaï-Central afin de remédier, au moyen de la démarche intégrée, aux facteurs et aux causes profondes du sous-développement en zone rurale. Les initiatives prévues visent à promouvoir la résilience socioéconomique, à lancer des processus porteurs de transformation en vue de la production d'énergie et à favoriser le développement de l'industrie et de la transformation des aliments.

62. De plus, le fonds de promotion de l'industrie en République démocratique du Congo finance des projets dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central, conformes à la démarche à trois volets, afin d'aborder le développement des zones enclavées au moyen de la construction d'infrastructures clefs.

63. Au Tanganyika, la MONUSCO s'est employée avec les autorités locales et les experts nationaux à préparer un plan de route et à énoncer des mesures concrètes en

vue d'un transfert durable des activités de protection, compte tenu du retrait progressif et échelonné de la Mission. Des progrès ont également été accomplis concernant le transfert de la responsabilité de la base opérationnelle de compagnie à Bendera (à la frontière du Sud-Kivu) à l'antenne du Sud-Kivu. Au vu de l'activité armée constante des Maï-Maï Yakutumba dans cette zone, la MONUSCO maintiendra une présence de la force dans ce secteur frontalier, après le retrait prévu de la force du Tanganyika.

XI. Efficacité de la Mission

A. Performance

1. Évaluation des performances de la force et de la composante Police

64. Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix, la MONUSCO s'est attachée à assurer un niveau de performance élevé au sein des composantes en tenue tout en prenant les mesures nécessaires pour renforcer ses procédures de protection. En tout, 10 unités sur 42 ont été inspectées, 6 ont été jugées excellentes et 2 optimales. Les rapports d'inspection des deux unités restantes continuent d'être traités. La Mission a adopté un nouveau cycle d'inspection relatif à l'efficacité opérationnelle et élaboré un plan d'amélioration de la performance, qui servira d'outil pour surveiller l'application de recommandations précises, liées à chaque unité ayant fait l'objet d'une inspection, et comprendra des délais d'exécution clairs. La force a également établi un rapport mensuel avec des indicateurs clefs de performance, conformément au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, afin de mesurer l'efficacité des activités liées à la protection des civils et à la fourniture d'un appui aux FARDC.

65. Les agentes représentent 19 % de l'effectif total de la Mission. L'intégration de 15 équipes de liaison féminine dans les unités principales a concouru à améliorer la performance de la force, pour ce qui est de mobiliser la population et de renforcer la confiance.

66. La cadence opérationnelle de la force est restée élevée, malgré la pandémie de COVID-19. Elle a mené 38 495 patrouilles et lancé 20 déploiements d'unités de combat depuis décembre 2020. La Brigade d'intervention a reçu 15 nouveaux officiers d'état-major et l'unité de renseignement tactique a atteint une première capacité opérationnelle. L'unité d'analyse des menaces par géolocalisation a été déployée dans la zone de la Mission. Sa capacité de mener des opérations qui s'appuient sur le renseignement afin de veiller à la protection des civils a donc été renforcée. Elle aide également les FARDC à consolider la capacité stratégique, notamment pour ce qui est de la formation, de la logistique, des droits humains et des opérations. En retour, la troisième zone défensive des FARDC a un officier de liaison à la MONUSCO, ce qui a permis de resserrer la coopération au niveau opérationnel.

67. L'évaluation de la performance en novembre 2020 de sept des huit unités de police constituées de la Mission a révélé des améliorations, notamment pour ce qui est des capacités opérationnelles, avec un taux de 76,1 % contre 65,8 % durant la précédente période. Les unités de police constituées adhèrent actuellement au programme de formation interne, afin de conserver leur disponibilité opérationnelle. Depuis le 2 décembre, la Mission a organisé 98 inspections de formation pour surveiller l'exécution du plan de formation annuel destiné à toutes les unités de police constituées et pour agir, de façon à être constamment efficace.

68. Au 18 mars, les unités de police constituées de la MONUSCO comptaient 18,5 % de femmes, contre 16,8 % durant la précédente période. La Mission a continué

de se mobiliser pour encourager les pays qui fournissent du personnel de police à augmenter le nombre de femmes parmi le personnel et l'état-major du commandement afin d'atteindre son objectif de 25 % de policières dans les unités de police constituées, d'ici à la fin de 2021.

69. La composante Police de la Mission a également mené le 31 décembre 2020 une évaluation trimestrielle de la performance de 315 policiers hors unités constituées, dont 107 policières. Les critères d'évaluation étaient les suivants : professionnalisme ; volonté de remédier aux problèmes de protection ; capacité de définir les menaces à la sécurité et de collecter et d'analyser des renseignements ; productivité. L'évaluation globale a révélé une baisse de 81,9 à 70,9 % de la performance, par rapport au précédent trimestre, du fait qu'un nombre important de policiers hors unités constituées (92) nouvellement déployés n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation pendant la période de notation. Pour améliorer la performance globale des policiers hors unités constituées, la composante Police de la Mission a organisé 17 séances de formation en ligne à l'intention de 415 policiers, dont 139 femmes, portant notamment sur la protection des civils, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la protection des enfants et la protection de l'environnement. La MONUSCO a également élaboré un plan de déploiement fondé sur la cartographie et l'évaluation des compétences des policiers hors unités constituées.

2. Progrès de la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance

70. La Mission est en voie d'achever son cadre de résultats, qui constitue la première des quatre phases menant à la pleine application du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Il comprend des indicateurs clefs de performance sur la protection des civils, qui sont tirés du rapport mensuel de la force, des indicateurs de la Mission tenant compte des questions de genre et des indicateurs de résultats du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

3. Incidence de la pandémie sur l'exécution du mandat

71. La cadence opérationnelle de la Mission est restée élevée, même si la suspension temporaire des relèves pendant plusieurs mois a été problématique pour la force et pour la constitution des forces de police. L'unité de police constituée du Sénégal est opérationnelle à Beni depuis janvier 2021, tandis que le détachement précurseur de l'unité de police constituée de Jordanie est arrivé à Kalemie et l'unité sera opérationnelle en mars. La relève des contingents a continué d'être entravée par la pandémie, ce qui a entraîné trois semaines de délais supplémentaires environ et l'obligation de prévoir des moyens de transport supplémentaires. Malgré les difficultés, le nombre de patrouilles est resté constant, par rapport à la période antérieure à la pandémie.

72. Au 15 mars et depuis le début de la pandémie, 389 membres du personnel des Nations Unies ont été testés positifs à la COVID-19, dont 274 se sont remis et 6 sont décédés après avoir contracté le virus.

B. Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

73. Du 1^{er} novembre 2020 au 28 février 2021, six allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles, mettant en cause des militaires, ont été consignées et renvoyées aux pays fournissant des contingents concernés pour qu'ils mènent des enquêtes. Les victimes présumées ont été orientées vers le Fonds des Nations Unies pour la

population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les partenaires concernés, pour obtenir l'assistance et l'appui nécessaires. De plus, sept allégations de faute grave ont été consignées et font l'objet d'une enquête.

74. La MONUSCO a continué de consolider les mesures préventives prises contre les manquements, telles que formation, évaluation des risques et respect des couvre-feux mis en place et des zones interdites. La mobilisation de la population concernant la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles s'est poursuivie principalement par la diffusion de messages radiophoniques et téléphoniques, en raison de la pandémie de COVID-19. L'exécution des projets dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale à l'appui des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles a commencé en janvier 2021 à Beni, Bujovu, Bunia, Kalemie, Sake et Uvira.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

75. La sûreté et la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies demeurent une priorité, conformément aux engagements pris au titre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. En tout 192 atteintes à la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies ont été recensées, dont 6 ayant trait au conflit armé, 83 à des activités criminelles, 41 à des troubles civils et 62 à des risques divers. Pour ce qui est des membres du personnel concernés, 50 faisaient partie d'agents recrutés sur le plan international (43 hommes et 7 femmes) et 57 d'agents recrutés sur le plan national (47 hommes et 10 femmes), soit une baisse de 21,6 % par rapport à la précédente période, attribuée aux mesures et restrictions liées à la COVID-19.

76. Le procès ouvert dans l'affaire de deux experts de l'ONU assassinés au Kasai et au Kasai-Central en 2017 a repris devant le tribunal militaire de Kananga. Deux accusés, qui étaient jusque-là poursuivis par contumace, ont comparu devant le tribunal en décembre. Le procès a cependant été suspendu en raison du décès, le 15 janvier, de l'Auditeur général des FARDC, qui avait mené une partie des enquêtes initiales ; et de la non-comparution du conseil de la défense aux audiences.

77. Le 8 mars, la Cour militaire opérationnelle du Nord-Kivu a reconnu coupables trois personnes accusées d'avoir attaqué un centre de traitement de l'Ebola et assassiné un médecin de l'OMS à Butembo en avril 2019. La Cour a acquitté cinq des accusés, dont trois femmes, tandis que 16 autres, jugés par contumace, ont été reconnus coupables d'association de malfaiteurs et de terrorisme. Il a été signalé que 7 des 15 accusés qui sont en attente de jugement pour la destruction du bureau du maire de Beni et de la base de la MONUSCO à Boikene en novembre 2019 se sont également évadés de la prison de Beni, tandis que les 8 autres ont été libérés à titre provisoire.

XIII. Observations

78. Le climat politique et de la sécurité en République démocratique du Congo reste précaire. Je prends note de l'action menée par le Président Tshisekedi pour former une nouvelle majorité au pouvoir, visant à faire avancer les principales réformes requises pour placer fermement le pays sur la voie d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables. J'estime encourageante la désignation d'un nouveau Premier Ministre et attends avec intérêt la formation imminente d'un Gouvernement inclusif et efficace, qui s'attellera aux problèmes pressants auxquels le peuple congolais fait face, en particulier la dégradation de l'état de la sécurité dans les provinces orientales. Il est fondamental de prendre les mesures urgentes requises pour

favoriser sans plus attendre la stabilisation et la bonne gouvernance ainsi que les réformes du secteur de la sécurité et de la justice. Je me félicite en particulier de la promesse faite par le Président Tshisekedi de faire en sorte que les femmes soient représentées à 30 % dans le nouveau Gouvernement. Je demande aux acteurs politiques, tant de la majorité que de l'opposition, de veiller à ce que l'élan créé et les progrès en vue de ces objectifs soient maintenus en prévision des élections de 2023. Je les exhorte également à s'abstenir de recourir à l'intimidation, aux discours haineux et à la violence, ainsi qu'à la politique politicienne, pour faire avancer leurs intérêts, et respecter strictement les principes fondamentaux de la Constitution.

79. Je suis préoccupé par l'augmentation de l'activité des groupes armés dans les provinces orientales, en particulier par les ADF au Nord-Kivu et en Ituri, qui a occasionné de multiples victimes civiles et eu un effet disproportionné sur les femmes et les enfants. Je m'inquiète également de la persistance des violences intercommunautaires en Ituri, au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et au Tanganyika. Je demande aux autorités congolaises de prendre des mesures concrètes pour remédier aux causes profondes des conflits dans ces secteurs, notamment en luttant contre les discours haineux, en combattant l'exploitation illégale des ressources naturelles et le trafic des armes de petit calibre, et de donner des perspectives économiques aux ex-combattants et à leurs communautés, par la mise en place rapide de programmes décentralisés en vue du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion communautaire et de la stabilisation.

80. Je félicite le Président Tshisekedi à l'occasion de son accession à la présidence de l'Union africaine et lui fait part de mon attachement au renforcement du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU et à l'accomplissement de progrès pour ce qui est de nos priorités communes.

81. Je reste attaché à une transition graduelle, assortie de conditions, de la MONUSCO qui tient compte de l'évolution de l'état de la sécurité sur le terrain dans les provinces où la Mission est encore présente. J'estime encourageant l'engagement pris par les autorités congolaises de continuer de coopérer en vue de l'accomplissement de cet objectif, avec l'appui de l'ONU et des partenaires internationaux. J'attends avec intérêt la poursuite des entretiens avec le Gouvernement sur l'élaboration du plan de transition détaillé demandé par le Conseil de sécurité, sur la base de la stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO.

82. Je suis profondément troublé par la persistance des violations des droits humains et des atteintes à ces droits, notamment par les violences sexuelles liées au conflit, commises par les groupes armés et par les agents de l'État. J'exhorte les autorités congolaises à redoubler d'efforts dans la lutte contre l'impunité pour faire en sorte que les auteurs de ces actes aient à en répondre. La décision de la Cour dans l'affaire « Le Pouce » est louable et permettra de rendre justice aux victimes. J'engage également les autorités à prendre de nouvelles mesures pour protéger les défenseurs des droits humains et les victimes des violations des droits humains et des atteintes à ces droits.

83. La situation humanitaire dans le pays, marquée par une augmentation notable du nombre de personnes qui ont besoin de protection et d'assistance humanitaire, à laquelle vient se greffer la violence des groupes armés et le contexte particulièrement difficile en matière de protection globale dans les zones touchées par les conflits, est très préoccupante. Je suis consterné par l'attaque odieuse commise le 22 février contre un convoi du PAM à Kibumba (Nord-Kivu) au cours de laquelle l'ambassadeur de l'Italie en République démocratique du Congo, son agent de protection rapprochée et un membre du personnel du PAM ont tragiquement perdu la vie. Je présente mes sincères condoléances aux familles endeuillées et souhaite un prompt rétablissement

aux blessés. Je condamne sans réserve toute attaque contre des travailleurs humanitaires et j'exhorte les autorités congolaises à faire traduire en justice les auteurs de ce crime. En sus de la mission d'enquête menée par le Département de la sûreté et de la sécurité, l'ONU est prête à apporter son aide, au cours des enquêtes sur ce crime odieux.

84. La résurgence de l'Ebola dans la partie orientale du pays vient s'ajouter aux multiples difficultés auxquelles fait face le peuple congolais. Je me félicite de la réaction rapide des autorités congolaises, réaffirme l'appui de l'ONU à la prévention de la propagation de la maladie et demande aux partenaires internationaux de continuer de fournir toute l'assistance nécessaire.

85. Je suis résolu à faire en sorte que la MONUSCO s'acquitte des responsabilités que lui prescrit son mandat principal de la manière la plus efficace et efficiente possible. Je réaffirme également mon attachement au renforcement de la protection et de la sécurité de tout le personnel de maintien de la paix, conformément à l'initiative Action pour le maintien de la paix. Je compte sur le soutien constant des membres du Conseil de sécurité, des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et des principaux partenaires régionaux pour garantir la mise en œuvre en temps voulu des améliorations envisagées pour la force de la MONUSCO, y compris sa Brigade d'intervention.

86. Je tiens enfin à exprimer ma profonde reconnaissance à ma Représentante spéciale sortante, Leila Zerrougui, pour sa direction exemplaire et son dévouement en faveur de la paix. Je demande à toutes les parties prenantes d'appuyer pleinement ma nouvelle Représentante spéciale, Bintou Keita, qui poursuivra ma mission de bons offices afin d'aider le pays à jeter les bases d'une paix et d'une stabilité à long terme et d'un développement durable. Je tiens également à remercier sincèrement l'ensemble du personnel de la MONUSCO, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs ainsi que les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, de leur attachement constant à la paix et à la sécurité en République démocratique du Congo.

